



# COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

## SECRETARIAT

Private Bag 0095  
Gaborone  
Botswana

Courrier électronique : [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int)  
Site Web : [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

Tél. : (267) 3951863  
Fax : (267) 3972848  
(267) 3181070

Réf. : SADC/15/8/5

Gaborone, le 08 janvier 2025

Ministre des finances  
**Kinshasa-Gombe,**  
**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Ministre de l'économie et des finances  
**Antananarivo,**  
**MADAGASCAR**

**OBJET : APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE DES LOIS TYPES DU COMITÉ DES  
ASSURANCES, DES TITRES ET DES AUTORITÉS FINANCIÈRES NON  
BANCAIRES (CISNA)**

Madame, Monsieur,

Vous vous rappellerez qu'au cours de votre dernière réunion tenue le 6 août 2024, vous avez approuvé 08 (huit) lois types du Comité des assurances, des titres et des autorités financières non bancaires (CISNA), notamment la loi type sur les conditions d'admission à la cote des titres de créance, la loi type sur les intermédiaires financiers, la loi type sur les conditions d'admission à la cote des petites et moyennes entreprises, la loi type sur les assurances, la loi type sur les sociétés d'assistance médicale, la loi type sur les institutions de microfinance, la loi type sur les institutions de microcrédit et la loi type sur les institutions financières coopératives.

Vous vous rappellerez également que vous avez exhorté les États membres à utiliser les lois types en vue d'établir une comparaison avec leur loi nationale en tant que meilleure pratique et de satisfaire aux exigences/normes minimales, et que vous avez chargé le

**États membres :**

Angola	Eswatini	Maurice	Afrique du Sud
Botswana	Lesotho	Mozambique	République-Unie de
Comores	Madagascar	Namibie	Tanzanie
République démocratique du Congo	Malawi	Seychelles	Zambie
			Zimbabwe

**Adresser toute correspondance au Secrétaire exécutif**

CISNA de suivre la mise en œuvre des lois types par les États membres et de faire rapport sur les progrès réalisés au cours de ses réunions ordinaires.

Conformément à cette directive, le CISNA élabore actuellement un modèle de suivi afin de faciliter la mise en œuvre de la décision des ministres. Ce dernier permettra de suivre les progrès réalisés par les États membres dans l'adoption et la mise en œuvre des lois types.

C'est dans ce contexte que nous sollicitons vos bons services afin de faciliter la mise en œuvre de la décision relative à l'utilisation des lois types par les autorités financières non bancaires (NBF), y compris les autorités membres du Comité des assurances, des titres et des autorités financières non bancaires (CISNA) et les banques centrales.

Par ailleurs, il convient de noter qu'à ce jour, le CISNA dispose de onze lois types approuvées, qui peuvent être consultées sur le site Internet du CISNA, à l'adresse suivante : [www.cisna.net](http://www.cisna.net).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

### **Secrétaire exécutif par intérim**

**Dr. Johansein Rutaihwa**

Copie adressée pour information à :

S.E. l'Ambassadrice Mme Emilie Ayaza Mushobekwa

**Point de contact national de la SADC**

Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo au Botswana

**Gaborone (BOTSWANA)**

M. Jeannet Bastin Andrianahy

**Point de contact national de la SADC**

Chef du département de la SADC

Direction de l'intégration et de la coopération régionales

**Antananarivo (MADAGASCAR)**

#### **États membres :**

Angola

Botswana

Comores

République démocratique du

Congo

Eswatini

Lesotho

Madagascar

Malawi

#### **2**

Maurice

Mozambique

Namibie

Seychelles

Afrique du Sud

République-Unie de Tanzanie

Zambie

Zimbabwe

**Adresser toute correspondance au Secrétaire exécutif**